



## **RÈGLEMENT Tournoi Double Ecobad du Haut Poitou Samedi 25 et Dimanche 26 Avril 2020**

N2/N3/R/D/P/NC

N° d'autorisation : **en cours**

**Article 1 :** Le tournoi se déroulera selon les règles FFBad et les dispositions particulières ci-dessous. Le juge arbitre est Emmanuel FORGERON.

**Article 2 :** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBad dans les catégories minimales, cadets, juniors, séniors et vétérans classés de NC à N2.

**Article 3 :** Les tableaux proposés sont double hommes (DH), double dames (DD) et double mixte (DMx). Les tableaux seront organisés prioritairement en poule de 4 avec 2 sortants par poule. **Les tableaux DH et DD se joueront intégralement le samedi, les DMx le dimanche.**

**Article 4 :** Le comité d'organisation gèrera le tournoi à l'aide du logiciel fédéral Badplus et se réservera le droit de regrouper et/ou scinder des catégories selon le nombre d'inscrit en accord avec le juge-arbitre.

**Article 5 :** Les paires seront réparties dans les tableaux au CPPH, suivant leur classement effectif 15 jours avant la date du tournoi. Les tableaux seront constitués de sorte que le CPPH de la paire la plus forte ne soit pas plus de 16 fois supérieur à celui de la paire la plus faible, voir article 3.2.1.5 du RGC. Les tableaux débiteront en poule puis en élimination directe sous forme de série.

**Article 6 :** Le nombre maximum de matches est fixé à 160 le samedi et 130 le dimanche. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, par ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi. Le nombre de paires inscrites par tableau sera limité à 32 pour que le nombre de matchs par joueur ne dépasse pas 8.

**Article 7 :** La date limite d'inscription est le **08 Avril 2020** (cachet de la poste faisant foi) et le tirage au sort aura lieu le **11 Avril 2020**.

**Article 8 :** Les droits d'inscriptions sont fixés à 15€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux. Les inscriptions peuvent être individuelles ou par club. Le paiement devra impérativement être joint aux feuilles d'inscriptions par chèque à l'ordre du « Badminton Club Haut-Poitou » à l'adresse suivante : FILLON Arnaud, 50 rue du Bac 86300 VALDIVIENNE. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait non justifié après le **11 Avril 2020** date du tirage au sort.

**Article 9 :** Les horaires des tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront éventuellement être modifiés. Tout joueur doit être présent dans la salle 1H avant l'heure présumée de son match. Il devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivé. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au juge arbitre.

**Article 10 :** Tout joueur absent sur le terrain 5 min après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge-arbitre. Le temps de repos sera de 20 min minimum et le temps d'échauffement sur le terrain de 3 min.

**Article 9 :** Les matchs seront en auto-arbitrage sauf demande au juge-arbitre.

**Article 10 :** Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués FFBad. En cas de litige, les volants officiels du tournoi sont :

- Babolat n°2 pour les joueurs classés
- Mavis 600 pour les joueurs NC

Des boîtes de volants seront en vente sur le tournoi (babolat 2 30,00€ et Mavis 600 15,00€).

**Article 11 :** Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBad. Un volant touchant les structures sera remis une fois au service et compté « faute » durant l'échange.

**Article 13 :** Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, les arbitres, le juge arbitre et les membres du comité d'organisation.

**Article 14 :** Tout forfait doit être justifié auprès des organisateurs et du JA. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort. Si un joueur est forfait, il doit prévenir le plus tôt possible impérativement l'organisateur e son(sa) partenaire. Celui(Celle)-ci doit alors préciser s'il(si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il(si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle Aquitaine

**Article 15 :** La tenue des joueurs doit respecter le règlement de la fédération française de Badminton.

**Article 16 :** Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique, voir le chapitre 3.8 du Guide du badminton. Ces règlements seront affichés dans les gymnases le jour du tournoi.

**Article 17 :** Tout participant récompensé s'engage à assister à la remise des prix, dans la mesure où l'heure prévisionnelle du dernier match lancé est respectée, et que celle-ci a lieu dès la fin du dernier match. Aucune récompense ne sera remise avant la fin de la compétition.

**Article 18 :** L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

**Article 19 :** L'inscription au tournoi implique l'acceptation de ce règlement. Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

LE COMITE D'ORGANISATION